

**PROJET DE DELIBERATION N°93/3-15  
du Conseil Municipal  
en séance du Mardi 29 Juin 1993**

**OBJET**

**BOULEVARD SUD DE SAINT-DENIS REALISATION DE LA TRANCHE U2  
COUT DEFINITIF DE L'OPERATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 93/3-15 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de  
présenté par

sur l'avis de la Commission Finances.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Approuve la nouvelle participation dont la dépense sera imputée sur le chapitre 915 – Article 233-102 de la Commune à hauteur de 17,05 MF en vue du financement du Boulevard Sud (Tranche U2).

**ARTICLE 2**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 8 Mars 1990 fixant la nouvelle répartition des dépenses entre les collectivités.

**RAPPORT N° 93/3-15**

**BOULEVARD SUD DE SAINT-DENIS  
REALISATION DE LA TRANCHE U2  
COUT DEFINITIF DE L'OPERATION**

**M. Jules RAUX** procède à la lecture du Rapport.

**LE MAIRE** : Il y a donc là une plus-value de 2 450 000 F.

Oui, Monsieur VICTORIA.

**M. VICTORIA R.P.** : Monsieur le Maire, il s'agit là d'opérations comptables pour réajuster les chiffres. Mais, je profite de cette affaire pour poser la question suivante : "Que devient le Boulevard Sud ?" d'une part, et demander des informations concernant l'enquête menée pour l'aménagement du Barachois, d'autre part. A travers les personnes que j'ai pu rencontrer ou sinon les courriers des lecteurs dans les journaux, il y a effectivement une grande partie de la population qui s'oppose ou s'inquiète du devenir du Barachois. Est-ce qu'il n'y aurait pas urgence à pousser pour que le Boulevard Sud sorte et que le Barachois reste, peut-être pas en l'état actuel, avec des améliorations de l'existant pour éviter une grande circulation sur le Barachois ?

**LE MAIRE** : C'est là une opinion qui est partagée par d'autres personnes. Pour l'instant, il y a un projet qui est à l'enquête publique. Il y a effectivement un certain nombre d'oppositions à la réalisation de ce projet tel qu'il est. On verra comment les choses évolueront. Le Préfet, notamment, arbitra également, puisqu'il y a même des oppositions à l'intérieur des services de l'Etat sur ce projet. Nous, nous préférons accélérer la réalisation du Boulevard Sud. Il y a toute une partie, à l'Est de Saint-Denis, qui a l'air de s'enclencher. Nous allons y participer. Ensuite, il faudra bien sûr continuer à se battre, notamment au niveau du P.D.R., pour obtenir des financements européens et chercher la formule qui permettrait de compléter le financement de cet axe. C'est donc un débat qui continue à avoir lieu. Et, nous sommes offensifs sur ce projet du Boulevard Sud.

Oui, Monsieur GERARD.

**M. GERARD M.** : Il s'agit là d'un vieux problème.

Vous savez que, depuis toujours, l'Equipement a voulu faire passer une quatre-voies sur le Barachois. Cela remonte à vingt ans, et même plus. C'est à ce moment-là qu'on avait lancé l'idée du Boulevard Sud, pour contourner la Ville. Mais, c'est vrai que le Conseil Municipal s'est toujours opposé à la suppression de l'accès au Barachois par la réalisation d'une voie rapide. Il faudra qu'on y veille vraiment beaucoup.

**LE MAIRE** : Là, il s'agit d'une trois-voies. Mais, nous sommes très partagés également. C'est pour cela qu'on laisse les uns et les autres s'exprimer.

**M. GERARD M.** : Vous commencez par une trois-voies, et puis après, devant les nécessités du trafic, les réclamations des automobilistes, on cède.

**LE MAIRE** : C'est un risque, effectivement. Et, on l'a bien à l'esprit.

Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS.

---